

CGV GITE DU ROCHER

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des caractéristiques du gîte, ainsi que de toutes les informations et conditions contenues sur le site. Le descriptif concernant les services de ménage et linge fournis est donné à titre indicatif.

Acompte

La réservation ne sera effective qu'après le versement des arrhes correspondant à 30% du montant de la réservation du gîte.

Solde

Le solde est à régler 7 jours avant votre arrivée à la centrale de réservation. En cas d'inscription moins de 7 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement sera exigé à la réservation. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué. Pour tout paiement par virement bancaire, les frais éventuels relatifs à l'opération seront à la charge du client.

Caution

Afin de couvrir les éventuels dégâts, une caution de 300€ vous sera demandée à votre arrivée, en chèque ou espèces.

Forfait ménage

Nous demandons d'effectuer un ménage classique, de retirer ses poubelles et d'ôter les draps utilisés. En cas de conditions non respectées, de poubelles non vidées ou de vaisselle sale, nous vous demanderons 70€ sur votre caution en dédommagement.

FORFAIT Linge

Le forfait comprend le linge de toilette (serviettes), de cuisine (torchons) et des draps pour les lits nécessaires. En cas de demande supplémentaire, un forfait vous sera demandé.

ARRIVEE

Les clients sont invités à contacter le propriétaire 24h00 avant la date d'arrivée au minimum pour fixer avec lui un horaire approximatif. L'arrivée peut se faire à partir de 14h. En cas d'arrivée tardive, une boîte à clé permet d'arriver de manière autonome, dont le code sera remis au client la veille au plus tôt.

DEPART

Le gîte doit impérativement être libéré le jour du départ avant 11h.

TAXES

La taxe de séjour est en vigueur sur la commune de Chatelus, 1€ par personne et par jour, comprise dans le prix de votre réservation.

MODIFICATION, INTERRUPTION, ANNULATION

Modification du séjour :

Toute modification de la réservation de la part du client (changement de dates de séjours, ...), pourra entraîner un changement de tarifs. Elle sera acceptée dans la limite des possibilités de la centrale de réservation.

Toute modification de la réservation de la part de la centrale de réservation ne pourra être effectuée sans l'accord du client.

Interruption de séjour :

Si l'annulation intervient 30 jours et plus avant le début du séjour, l'acompte sera restitué.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours et plus de 10 jours avant le début du séjour, 50 % du montant total de la réservation seront prélevés.

Si l'annulation intervient moins de 10 jours avant le début du séjour, et en cas de non venue, la totalité du montant de la réservation sera prélevé.

En cas de non-présentation : 100% du montant du séjour est conservé

En cas d'annulation par la Centrale de Réservation, le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Contestations, réclamations, litiges

Attentifs au bon déroulement de votre séjour, toute contestation, réclamation ou litige devront être adressés aux propriétaires, dans un délai maximum de 24h après votre arrivée, afin de nous permettre d'intervenir au mieux sur la problématique évoquée.

Conditions spécifiques aux meublés

Une caution fixée par le propriétaire vous sera demandée. Cette caution sera restituée après vérification de l'appartement et déduction faite des détériorations éventuelles et des frais de ménage si la location n'a pas été laissée dans un état de propreté correcte ou si du matériel est manquant ou défectueux. Si la caution s'avère insuffisante, le locataire s'engage à payer la somme nécessaire pour solder les frais engagés. La caution pourra vous être restituée au plus tard dans un délai de 10 jours.

Le gîte est prévu pour les capacités définies sur le descriptif (cette capacité tient compte des enfants). Les personnes supplémentaires non prévues au présent contrat sont à l'approbation du propriétaire. Pour toute personne supplémentaire non prévue, le propriétaire est en droit : soit de demander un supplément dont le montant est défini par lui-même, soit de refuser la personne supplémentaire.

Conditions de réservation :

Réservation à partir de 2 nuits minimum en saison